

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT D'EVREUX



MAIRIE DE  
GARENNES-SUR-EURE  
(27780)  
4, place de la Mairie

**Procédure de passation d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une tondeuse balayeuse de voirie avec cabine (article L.2123-1 du code de la commande publique).**

**C.C.T.P.**

**MARCHE N°2024-2024000002-00**

**Date limite de remise des offres : 24 septembre 2024 à 16 h 00**

Le matériel livré devra répondre à l'ensemble des normes, nationales et européennes imposées, notamment en matière de sécurité.

**Lot unique :** Achat d'une tondeuse balayeuse de voirie avec cabine.

### **ARTICLE 1 : Caractéristiques techniques de la machine :**

Distinguer, sur deux devis, les éléments de série et les options avec prix de chaque option. Proposer les options manquantes dans ce descriptif en indiquant l'intérêt de ces options.

- Tondeuse frontale (largeur environ 1.30 m avec ramassage) et balayeuse de voirie avec cabine climatisée et chauffée, porte outils polyvalent et facilement démontable avec entretien facilité, nettoyeur haute pression embarqué, châssis rigide permettant d'être utilisé sur les routes et trottoirs.
- Canal d'aspiration rectiligne pour minimiser les risques d'obstruction avec tuyau aspire feuilles
- Rayon de braquage permettant une très grande maniabilité dans les espaces exigus
- Cuve 1000 l minimum et bennage hauteur environ 1.50 m
- 4 roues motrices
- Motorisation de type diesel compatible GNR
- Autonomie de travail importante
- Recyclage de l'eau
- Bavette de cuve
- 2 Balais avec humectage,
- réglage de la vitesse de rotation des brosses,
- Conforme à la norme française de sécurité NF EN 15429-1 et européenne NF EN 15429-1 : 2007,
- Cabine avec structure de protection en cas de renversement (norme validée par l'EN ISO 3471),
- Siège conducteur pneumatique,
- Niveau sonore le plus faible possible en mode travail,
- Vitesse de travail 0-15 km/h, vitesse de déplacement 20 km/h minimum,
- Gyrophares de sécurité,
- Triangle AK5,
- Eclairage conforme au code de la route et éclairage de travail,
- Caméra de recul,
- Attelage à boule.

Indiquer si le CACES et/ou le type de permis de conduire est nécessaire pour conduire la tondeuse balayeuse, indiquer également si elle doit être immatriculée.

### **ARTICLE 2 : SAV et maintenance, livraison, garantie, formation**

#### **SAV et maintenance :**

Prix et conditions du service après-vente et maintenance à détailler.

#### **Livraison :**

Conditions et délai de livraison : Se reporter au 3.8 et 3.10 du règlement de la consultation.

Les modalités de vérification, réception et admission : se reporter à l'article 3 du CCAP.

## **Garantie**

Délai et conditions de garantie à détailler ainsi que les exclusions ;

## **Formation**

Formation obligatoire du personnel à l'utilisation et au fonctionnement de la partie mécanique à prévoir le jour de la livraison.

## **ARTICLE 3 : documentation technique et carnet d'entretien, accessoires**

La documentation technique de la machine, le guide d'utilisation, le carnet et préconisation d'entretien, les clés et les accessoires le cas échéant devront être remis à l'acheteur le jour de la livraison.

Fait en un seul original

Date, cachet et signature de la société

A.....le.....

Fait à GARENNES SUR EURE, le

Le Maire,

Jean-Pierre GATINE